



Que dois je faire quand mon dossier de transcription ?

Par **yolaine**, le **23/03/2008** à **11:54**

je suis française et je me suis mariée en algerie avec un algerien le 12/11/2007, sans demande de certificat de capacité a mariage,car je n'etais pas au courant de cette démarche de la loi mars 2007.De retour en france j'ai envoyé la demande de transcription de mon acte de mariage.Réponse mon dossier est partis chez le procureur de la République au tribunal de Nantes.

Que dois je faire? Quelqu'un peut il m'aider?Quel conseil me donneriez vous.

Etant déjà marié puis je recommencer en demandant un certificat de capacité a mariage
Merci de me répondre